Novembre 2006

F

Point 6 du Projet d'Ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ANIMALES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Quatrième session

Rome, 13 – 15 décembre 2006

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN OEUVRE ET LE PERFECTIONNEMENT DE LA STRATÉGIE MONDIALE DE GESTION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ANIMALES D'ÉLEVAGE

TABLE DES MATIÈRES

		Par.
I.	INTRODUCTION	1 – 6
II.	RÉALISATIONS DE LA STRATÉGIE MONDIALE	7 - 14
III.	LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ANIMALES DANS LE CONTEXTE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURI-ANNUEL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (MYPOW)	15 - 23
IV.	CONCLUSIONS	24 - 25
V.	CONSEILS DEMANDÉS AU GROUPE DE TRAVAIL	26 - 28

Annexe 1 TRAVAUX FUTURS DE LA COMMISSION, EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA DIXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN OEUVRE ET LE PERFECTIONNEMENT DE LA STRATÉGIE MONDIALE DE GESTION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ANIMALES D'ÉLEVAGE

I. INTRODUCTION

1. La contribution importante qu'apportent les ressources génétiques animales à l'alimentation et l'agriculture à travers le monde a incité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en 1993 à entreprendre l'élaboration de la Stratégie mondiale de gestion des ressources génétiques animales d'élevage (Stratégie mondiale). Cette Stratégie mondiale a été établie comme programme technique et a évolué à mesure que les gouvernements l'acceptaient comme cadre pour les efforts mondiaux en vue de parvenir à l'utilisation durable, au développement et à la conservation des ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture. Bien que la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) n'ait jamais adopté officiellement cette Stratégie mondiale, celle-ci a en fait guidé les travaux de la Commission sur les ressources génétiques animales d'élevage, et la FAO a régulièrement rendu compte de son évolution et de sa mise en œuvre.

2. La Commission, à sa Dixième session ordinaire en 2004, a recommandé à la FAO de continuer à développer la Stratégie mondiale, en collaboration avec toutes les organisations internationales pertinentes, et a invité le Groupe de travail à examiner les progrès réalisés et à lui en rendre compte.[1] La Stratégie mondiale remonte à présent à plus de dix ans, et plusieurs questions doivent être prises en compte lors de l'examen des progrès de sa mise en œuvre.

3. Ces dernières années, l'action menée dans le cadre de la Stratégie mondiale a porté principalement sur la préparation de *L'état des ressources génétiques animales mondiales*. La première évaluation mondiale effectuée à l'initiative des pays de la situation et des tendances des ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture devrait être présentée à la Conférence technique internationale sur les ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture (la Conférence) à Interlaken (Suisse) en septembre 2007. Les conclusions de *L'état des ressources génétiques animales mondiales* serviront de base à la programmation à venir de la coopération internationale dans le domaine des ressources génétiques animales, y compris au processus de décision lié à la Stratégie mondiale.

4. On prévoit que la finalisation de *L'état des ressources génétiques animales mondiales* à la Conférence s'accompagnera de l'adoption des *Priorités stratégiques pour l'action*, plan d'action mondial approuvé à l'échelle internationale pour l'utilisation durable, le développement et la conservation des ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture. Cette adoption prévue nécessitera peut-être la transformation ou la rationalisation de la Stratégie mondiale pour permettre la mise en œuvre de ces *Priorités stratégiques pour l'action*. De plus, la Conférence sera une occasion unique pour la FAO de renforcer sa coopération avec d'autres organisations et instances internationales afin de répondre aux priorités et aux questions qui pourront se poser dans le domaine des ressources génétiques animales et de susciter une sensibilisation aux divers rôles et valeurs de ces ressources essentielles.

5. La finalisation de *L'état des ressources génétiques animales mondiales* et l'adoption des *Priorités stratégiques pour l'action* à la Conférence offrent donc une occasion unique de se pencher sur les réalisations passées de la Stratégie mondiale, de dégager avec clarté une vision du travail de planification à venir et de la coopération dans le moyen et le long terme et de garantir l'efficacité et la souplesse des travaux de la Commission sur les ressources génétiques animales. Un bilan des réalisations passées et des défis à venir pour les travaux que consacrera la Commission aux ressources génétiques animales pourrait aussi se révéler opportun, compte tenu

[1] CGRFA-10/04/REP par. 51.

de la préparation en cours du Programme de travail pluriannuel (MYPoW), qui vise à alléger le programme de travail de la Commission et à classer ses activités par ordre de priorité.

6. Le présent document résume l'évolution et les réalisations de la Stratégie mondiale et examine les progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Il s'efforce de cerner les questions actuelles et naissantes qu'il faudra prendre en compte dans les travaux à venir de la Commission concernant les ressources génétiques animales et dans l'avancement de la Stratégie mondiale. Il rend compte des décisions prises par la Commission à sa Dixième session ordinaire en ce qui concerne la planification de ses travaux futurs et énumère un certain nombre de questions et de processus internationaux dont le Groupe de travail pourrait tenir compte lors de sa participation à la préparation du projet de MYPoW. Il demande l'avis du Groupe de travail sur la façon dont il faudra tenir compte de ces questions dans les travaux à venir de la Commission sur les ressources génétiques animales. La dernière section de ce document est consacrée aux conseils demandés au Groupe de travail.

II. REALISATIONS DE LA STRATEGIE MONDIALE (1993 – 2006)

7. Depuis le début des années 60, la FAO dispense une aide aux pays pour l'identification de leurs ressources génétiques animales et l'élaboration de stratégies de conservation. En 1990, le Conseil de la FAO a recommandé la préparation d'un programme exhaustif pour la gestion durable des ressources génétiques animales à l'échelle mondiale. C'est ainsi qu'en 1993 a été formulée la Stratégie mondiale, qui comprend quatre éléments constitutifs: (a) un mécanisme intergouvernemental; (b) une planification et une infrastructure d'exécution au niveau des pays; (c) un programme de travail technique; et (d) l'établissement de rapports et l'évaluation.

8. En 1995, le Comité de l'agriculture de la FAO a examiné les progrès réalisés et le Conseil de la FAO a appuyé ce processus, insistant sur la nécessité d'engager un large éventail de parties prenantes et de mobiliser des fonds additionnels pour assurer la poursuite de ces progrès. La même année, la Conférence de la FAO a étendu le mandat de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à d'autres ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en commençant par les ressources génétiques animales. La Commission a pris le nom de Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La Convention sur la diversité biologique (CBD), par sa Décision III/11 (1996), mesure l'importance de la Stratégie mondiale et encourage vigoureusement son élaboration plus poussée.[2]

9. En 1997, la Commission a commencé à superviser l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. Elle a créé un Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture pour donner des conseils sur le perfectionnement et la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. Depuis lors, la FAO adresse des rapports biennaux au Groupe de travail sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, selon ses quatre éléments constitutifs.

10. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois en 1998 et a recommandé à la FAO de coordonner l'élaboration d'un *État des ressources génétiques animales mondiales*. La Commission, notant que l'érosion croissante des ressources génétiques animales est une menace pour la sécurité alimentaire mondiale et la subsistance des collectivités rurales, a demandé à la FAO de coordonner l'élaboration du premier rapport sur *L'état des ressources génétiques animales mondiales*, y compris d'un rapport sur les *Priorités stratégiques pour l'action*, en insistant sur la nécessité que les pays jouent un rôle moteur dans ce processus. Depuis ors, l'élaboration de *L'état des ressources génétiques animales mondiales* est l'une des grandes activités de la FAO.

11. *L'état des ressources génétiques animales mondiales* sera présenté, et les *Priorités stratégiques pour l'action* devraient être adoptées lors de la Conférence technique internationale sur les sur les ressources génétiques animales en septembre 2007 à Interlaken (Suisse). Ce sera là

[2] http://www.biodiv.org/decisions/default.aspx?dec=III/11

une importante réalisation de la Stratégie mondiale qui fera date dans les travaux de la Commission dans le domaine des ressources génétiques animales.

12. Les réalisations importantes dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale ont été:

- La préparation menée par les pays de *L'état des ressources génétiques animales mondiales;*
- La conception du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS), important système mondial d'information sur la diversité animale;
- L'établissement de Centres nationaux et régionaux de coordination, et leur organisation en réseau;
- Le renforcement d'une coopération technique ciblée et des partenariats entre la FAO, le GCRAI, notamment l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), et certaines organisations scientifiques, conformément aux priorités fixées par la Commission;
- Un certain nombre d'outils techniques ont été mis au point, parmi lesquels une série de Directives primaires et secondaires pour l'élaboration de Plans nationaux de gestion des ressources génétiques animales d'élevage.[3]
- La création du Groupe de travail.

13. En faisant le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, on peut aussi mentionner un certain nombre de défis pour l'avenir:

- La Stratégie mondiale a été conçue il y a dix ans comme programme technique, lorsque l'on avait une moins bonne compréhension des ressources génétiques animales. *L'état des ressources génétiques animales mondiales* a grandement amélioré cette compréhension, ainsi que les besoins et les défis liés à la gestion de ces ressources. Il a apporté de précieuses informations sur l'état et les tendances des ressources génétiques animales et sur l'aptitude à les gérer aux niveaux local, national et international, ainsi que sur les priorités nationales et régionales à traiter par le biais des interventions nationales et de la coopération internationale. Il est à présent possible d'envisager des options appropriées afin d'assurer une réponse internationale coordonnée aux besoins de ce secteur, et cela devrait être pris en compte dans la programmation des travaux sectoriels et intersectoriels à venir de la Commission.
- La structure initiale de la Stratégie mondiale était complexe, et lors de sa mise en œuvre, certains de ses éléments n'ont pas été bien intégrés. Le projet actuel de *Priorités stratégiques pour l'action* s'appuie sur les réalisations de la Stratégie mondiale pour offrir un cadre plus clair à l'action internationale.
- Les *Priorités stratégiques pour l'action*, lorsqu'elles seront adoptées, nécessiteront des modalités de suivi et d'établissement de rapports. La Commission souhaitera peut-être envisager un mécanisme pour suivre et guider la mise en œuvre de ces *Priorités stratégiques pour l'action* et pour aider à mobiliser les ressources nécessaires.
- Aujourd'hui, les gouvernements accordent plus d'importance à l'approche fondée sur les agro-écosystèmes pour la gestion intégrée des ressources génétiques animales.
- Les gouvernements ont de plus en plus à faire face d'une manière intégrée aux questions de politique concernant la diversité biologique au service de l'alimentation et de l'agriculture. Il importe d'ancrer fermement le cadre de politique à l'égard des ressources génétiques animales dans ce contexte. Nombre des questions qui apparaissent en ce qui concerne les ressources génétiques animales se rapportent à des politiques intersectorielles.

14. Le document intitulé *Progress in the implementation and the further development of the Global Strategy for the Management of Farm Animal Genetic Resources - Report on activities*, (Progrès dans la mise en œuvre et le perfectionnement de la Stratégie mondiale de gestion des ressources génétiques animales d'élevage – Rapport d'activité)[4] présente un tableau détaillé des

[3] Disponibles à la Bibliothèque DAD-IS: http://www.fao.org/dad-is/
[4] CGRFA/WG-AnGR-4/06/7 Add. 1.

progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale depuis la Dixième session de la Commission (novembre 2004).

III LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ANIMALES DANS LE CONTEXTE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA COMMISSION SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (MYPOW)

15. La Commission est l'organe intergouvernemental de décision dans le domaine des ressources génétiques animales.[5]

16. La FAO a établi un cadre de planification pluriannuel, à travers son Plan « glissant » à moyen terme, qui tient compte des conseils de la Commission. La Commission planifie déjà un certain nombre d'éléments de son travail sur les ressources génétiques végétales et animales sur une base pluriannuelle, et elle examine régulièrement les politiques et les programmes de la FAO sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en général. Les éléments nouveaux apparaissant dans les instances internationales pertinentes – en particulier la Convention sur la diversité biologique, qui a son propre programme de travail pluriannuel – nécessitent une coordination des activités sur une période prolongée.

17. À sa Dixième session, la Commission a donc accepté d'envisager un projet de Programme de travail pluriannuel (MYPoW), qui lui sera soumis à sa Onzième session. Elle a pris un certain nombre de décisions concernant la préparation du projet de MYPoW.[6] Elle a invité ses Groupes de travail subsidiaires à lui soumettre des suggestions, dans leurs domaines de compétence respectifs, y compris ce Groupe de travail à la présente séance.

18. La Commission a identifié un certain nombre de facteurs importants à prendre en compte lors de la préparation du projet de MYPoW:

- La priorité immédiate devrait être de poursuivre les travaux sur les ressources génétiques végétales et animales, en accordant l'importance qui convient au travail sur les ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture, y compris au renforcement aux niveaux national et régional (par. 85);
- Conformément à son mandat, la Commission devrait renforcer la coopération mutuelle avec la Convention sur la diversité biologique et d'autres organismes pertinents (par. 88);
- À moyen/long terme, la Commission devrait exécuter pleinement son mandat et traiter toutes les composantes de la biodiversité présentant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture, et appliquer aux ressources génétiques l'approche fondée sur les agro-écosystèmes (par. 89); et
- Les travaux futurs de la Commission devraient contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'Objectif No. 1, *Réduire l'extrême pauvreté et la faim*, et l'Objectif No. 7, *Assurer un environnement durable* (par. 90).

19. Lors de l'élaboration de son programme futur, la Commission souhaitera peut-être traiter trois dimensions de son travail sur les ressources génétiques animales: son propre programme sectoriel sur les ressources génétiques animales; ses activités intersectorielles (biotechnologie, approches fondées sur les agro-écosystèmes et politique internationale sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture) dans le cadre du MYPoW; et le renforcement de la coopération mutuelle avec d'autres organisations internationales travaillant dans des domaines apparentés.

---

[5] Par ses Statuts, la Commission a un rôle de coordination, et d'élaboration, d'examen et de conseils à la FAO sur ses politiques, programmes et activités sectorielles, trans-sectorielles et intersectorielles liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pertinentes pour l'alimentation et l'agriculture, et sur le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation. Elle est aussi un forum pour la négociation d'accords internationaux, d'initiatives, de codes de conduite et d'autres instruments normatifs concernant les ressources génétiques pertinentes pour l'alimentation et l'agriculture et pour le suivi de leur application. La Commission facilite et favorise également la bonne coopération entre la FAO et d'autres organisations internationales pertinentes.

[6] Voir paragraphes 83-91 du document CGRFA-10/04/REP, *Report of the Tenth Regular Session of the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture*, *Appendix 1* (Compte rendu de la Dixième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Appendice I) de ce document.

20. À sa Dixième session, la Commission a souligné la nécessité d'une approche internationale cohérente des nombreuses questions concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et d'éviter les doubles emplois.[7] Elle a souligné que la FAO devrait poursuivre sa collaboration avec les organisations pertinentes et les parties prenantes telles que la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, les futurs « centres de récolte » du GCRAI et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Nombre de ces organisations se penchent sur certaines questions et élaborent des politiques et des mesures réglementaires qui présentent un intérêt direct ou indirect pour la gestion des ressources génétiques animales. Le document intitulé *Policy issues and options for the management of animal genetic resources*[8] (Questions de politique et options pour la gestion des ressources génétiques animales) présente un certain nombre de ces questions, pour information.

21. Il y a aussi un certain nombre de questions nouvelles dont la Commission devra peut-être tenir compte lors de l'élaboration de son MYPoW. Certaines se rapportent directement à des processus internationaux en cours, tels que les invitations adressées à la FAO par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD) pour qu'elle prenne la direction des activités internationales organisées dans le domaine de la biodiversité agricole. La Commission, à sa Dixième session, s'est penchée sur la question de la coopération actuelle avec la CBD,[9] et:

- A recommandé que la FAO jour un rôle de premier plan dans l'examen approfondi du Programme de travail de la Convention sur la diversité biologique dans l'agriculture. Les conclusions de *L'état des ressources génétiques animales mondiales* devraient être utilisées lors de cet examen. Les travaux futurs dans ce domaine devront tenir compte des résultats de la Conférence technique internationale sur les ressources génétiques animales pour créer des synergies et éviter les doubles emplois.
- S'est déclarée favorable à l'idée que la FAO continue de présider à l'élaboration d'indicateurs de biodiversité agricole, y compris d'indicateurs sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (notamment les animaux d'élevage, les ressources halieutiques et les végétaux), afin de contribuer aux progrès vers l'objectif d'un ralentissement sensible du rythme actuel de perte de biodiversité d'ici à 2010. L'activité future de la Commission dans ce domaine reste encore à programmer.
- A encouragé la FAO à contribuer au lancement de l'initiative multidimensionnelle sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre de l'actuel programme de travail de la CBD sur la biodiversité agricole. *L'état des ressources génétiques animales mondiales* a fourni certains éléments comme base de cette initiative, mais il reste encore du travail à faire.

22. Par ailleurs, la Commission a recommandé que la FAO et sa Commission s'emploient à promouvoir l'action menée pour améliorer l'accès et le partage des avantages, afin d'assurer une évolution dans un sens favorisant la satisfaction des besoins spéciaux du secteur agricole sur tous les aspects de la diversité biologiques intéressant l'alimentation et l'agriculture.

23. Toutes les contributions du Groupe de travail seront prises en compte lors de la préparation du projet de Programme de travail pluriannuel de la Commission.

IV CONCLUSIONS

24. La Stratégie mondiale a maintenant dix ans et a animé un processus dont l'aboutissement a été la finalisation de *L'état des ressources génétiques animales mondiales*. Il convient de prendre en compte un certain nombre de questions nouvelles qui se posent face aux conclusions de *L'état des ressources génétiques animales mondiales*, à l'adoption prévue des *Priorités stratégiques pour l'action*, à la demande de la Commission que soit élaboré un Programme de travail

[7] Voir CGRFA-10/04/REP, par. 74.
[8] CGRFA/WG-AnGR-4/06/Inf. 7.
[9] See CGRFA-10/04/REP, par. 75 – 77.

pluriannuel sur les ressources génétiques animales et au renforcement de la coopération actuelle avec la CBD, notamment à travers l'étude de la biodiversité agricole.

25. Il est donc suggéré que la Stratégie mondiale soit ajustée de manière à refléter ces questions nouvelles; l'ajustement suggéré devra tenir compte des exigences liées à la mise en œuvre et au suivi des *Priorités stratégiques pour l'action*. En outre, il devra répondre au besoin d'efficacité, de souplesse et d'examen périodique pour pouvoir s'adapter à l'évolution des politiques, aux nouveaux défis et aux nouvelles possibilités scientifiques et techniques. Il devrait également permettre à la Commission de mieux répondre aux questions naissantes qui réclameront son attention, notamment l'élaboration de politiques et de règlements pour la gestion des ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre du MYPoW.

V CONSEILS DEMANDÉS AU GROUPE DE TRAVAIL

26. Le Groupe de travail technique intergouvernemental devrait peut-être dispenser des conseils pour la préparation du Programme de travail pluriannuel de la Commission. En particulier, il pourrait identifier les questions émergentes et les priorités à prendre en compte lors de la préparation du MYPoW.

27. Le Groupe de travail pourrait prendre acte des progrès réalisés au cours de la dernière période biennale (2004-2006) dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, dont il est rendu compte dans le document intitulé *Progrès dans la mise en œuvre et le perfectionnement de la stratégie mondiale de gestion des ressources génétiques animales d'élevage*,[10] et offrir des conseils sur toute action restant à mener.

28. Le Groupe de travail pourrait recommander à la Commission:

i. D'ajuster la Stratégie mondiale en fonction des résultats du processus d'évaluation de *L'état des ressources génétiques animales mondiales*, afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi des *Priorités stratégiques pour l'action*.

ii. De regrouper les travaux de la Commission sur les ressources génétiques animales et leur échéancier à sa Douzième session ordinaire, afin d'y incorporer les conclusions de la Conférence technique internationale sur les ressources génétiques animales.

[10] CGRFA/WG-AnGR-4/06/7 Add. 1.

Annexe 1

TRAVAUX FUTURS DE LA COMMISSION, EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA DIXIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION[11]

83. La Commission est convenue que le Secrétariat, en coopération avec les services compétents et les domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire de la FAO, devrait soumettre un Programme de travail pluriannuel pour examen, lors de sa Onzième session. Le Secrétariat devra consulter les Groupes régionaux et solliciter leurs idées pour la préparation du premier projet de ce Programme de travail pluriannuel, qui devra tenir compte des contributions apportées dans leurs domaines de compétence par les Groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les végétaux et les animaux. Un deuxième projet serait alors préparé par le Secrétariat, à l'intention des Groupes régionaux. Au vu des commentaires des Groupes régionaux, un projet final sera élaboré et soumis à la Onzième session de la Commission.

84. Le Secrétariat a été invité à préparer une analyse succincte des ressources humaines et financières dont dispose la FAO pour ses travaux sur les divers secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à identifier les insuffisances. Ces éléments devront être fournis aux membres bien avant la Onzième session de la Commission.

85. Le travail sur les ressources génétiques végétales et animales restera la priorité immédiate, et devra accorder l'attention qui convient aux ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture, y compris au renforcement des moyens mis en œuvre aux niveaux national et régional.

86. Il y a lieu de mobiliser le Programme de travail et le Budget ordinaires ainsi que les ressources humaines de la FAO à l'appui du programme de travail de la Commission. La Commission reconnaît la nécessité d'ajuster les priorités en fonction des ressources financières et humaines disponibles. En cas de besoin, la FAO a été invitée à mobiliser à cet effet des ressources extrabudgétaires.

87. La Commission doit appuyer la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

88. Dans le cadre de son mandat, la Commission devrait renforcer sa coopération avec la CBD et d'autres organisations pertinentes.

89. À moyen/long terme, la Commission devra exécuter pleinement son mandat (Résolution 3/95 de la Conférence). Le Secrétariat est invité à préparer un document sur l'état et les besoins des secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture autres que les ressources végétales et animales, y compris les divers domaines de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et l'approche des agro-écosystèmes pour la conservation des ressources génétiques et les questions intersectorielles, la définition des responsabilités des services compétents et des domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire dans ces domaines, et le soumettre à la Onzième session de la Commission. La Onzième session de la Commission décidera alors du Programme de travail de la Commission.

90. Conformément à son mandat, le travail futur de la Commission devra contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier de l'Objectif No. 1, *Réduire l'extrême pauvreté et la faim*, et l'Objectif No. 7, *Assurer un environnement durable*.

91. Le Secrétariat et le Bureau se pencher sur les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de la Commission et rendre compte à celle-ci de leurs conclusions.

---

[11] CGRFA-10/04/REP, par. 83-91.